

Droit international privé : La loi applicable aux successions à partir du 17 août 2015

Date	Durée	Tarif	Exécution
A convenir ensemble	2 heures	Tarif adapté selon le nombre et le profil des participants	En présentiel ou à distance Individuel ou collectif (2 à 6 personnes)

Les thèmes abordés :

Element d'extranéité	Professio juris	Compétence juridictionnelle
Règlement européen	Renvoi	Certificat successoral européen
Conflit de lois	Désignation de loi	Droit de prélèvement compensatoire

Public concerné :

Notaires, avocats et leurs collaborateurs
Généalogistes, chercheurs et régisseurs travaillant dans un cabinet de généalogiste
Conseillers en gestion de patrimoine et experts-comptables

Prérequis :

Connaissance de base en droit des successions (aspects civils)

Objectifs

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- * Déterminer la loi applicable à la succession en présence d'un élément d'extranéité
- * Se poser les questions adéquates en amont pour sécuriser le règlement de la succession
- * Mettre en application les règles de droit international privé en matière successorale

Programme

Le champ d'application du règlement européen

Spatial, matériel et temporel

Les règles de conflit de lois

La dévolution légale
La dévolution volontaire

Programme susceptible de modifications

Les plus



Animations interactives et échanges participatifs



Remise d'un support pédagogique pratique pour mieux vous accompagner



Mise en situation pratique et exercices collaboratifs pour apprendre et s'exercer de manière ludique

Déroulement de la formation et moyens d'encadrement

Avant la formation

Audit téléphonique entre l'organisme de formation et le pilote de la formation pour déterminer les besoins des participants et établir la meilleure approche pédagogique.

Pendant la formation

Accueil des participants.
Présentation du programme, liste des attentes des participants, des points à aborder et des objectifs visés par la formation.
Apports théoriques et pratiques, échanges et partages de réflexions.

En fin de formation

Bilan de la journée pour s'assurer que les points abordés ont été assimilés. Reprise éventuelle de sujets non compris.

A l'issue de la formation

Questionnaire de satisfaction adressé aux participants pour évaluer leur satisfaction tant sur les conditions de déroulement que sur le contenu de la formation.

Les modalités de formation

Modalités pédagogiques et d'évaluation :

Type de formation : inter, intra ou individuelle

Les méthodes pédagogiques sont à la fois informatives et interactives. Elles permettent, notamment via une approche pragmatique et des exercices collaboratifs, de susciter l'engagement des participants et de favoriser les échanges.

La formation est étayée par des apports théoriques, des études de cas pratiques, des mises en situation professionnelles, des questions/réponses.

Le formateur évaluera les acquis en utilisant des exercices à la fin de chaque séquence pédagogique, type résolution de cas pratiques, questions à choix multiples, 'questions challenge', grille d'analyse...

Un support de formation sera remis à chaque participant le jour de la formation ou mis à sa disposition préalablement à la formation de manière dématérialisée.

Modalités techniques :

Pour les formations en présentiel : salle de formation adaptée au nombre de participants et équipée d'un tableau de conférence et vidéoprojecteur permettant la projection d'un support de présentation.

Pour les formations à distance : un lien de connexion au logiciel de visioconférence sera envoyé au plus tard la veille de la formation.

Modalités de suivi et appréciation des résultats :

Émargement par les participants et l'intervenant.

Évaluation à l'issue de la formation : un questionnaire de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque participant pour mesurer la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation.

Modalités et délais d'accès :

Une proposition tarifaire sera adressée dans les 72 heures de l'audit téléphonique (échange d'informations préliminaires).

Signature d'une convention de formation à l'issue de l'acceptation du devis.

Le délai d'accès entre la convention de formation signée par les parties et le début de la formation est en moyenne de 1 mois en fonction du financement demandé.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

La formation aura lieu dans les locaux de l'entreprise (formation intra), dans des locaux mis à disposition par l'organisme de formation (formation inter) ou par visio-conférence.

L'adaptation des moyens de la prestation sera étudiée et tout sera mis en œuvre pour accueillir dans les conditions optimales les personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour tout besoin particulier.

Mis à jour le 10 décembre 2024 et actualisé tous les 3 mois

Me contacter

06.26.28.43.03

jm@successionpatrimoine.com



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Organisme de formation engagé dans une démarche de qualité approuvée. **Les prestations de formation peuvent être prises en charge en partie ou en totalité par des fonds publics ou mutualisés.**